

AVIS PUBLIC



DÉROGATIONS MINEURES RÈGLEMENT D'URBANISME

**AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT DE LADITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 mars 2019, les membres ont étudié les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. la diminution de 0,09 mètre de la marge de recul arrière prescrite de 1 mètre, la diminution de 0,17 mètre de la marge de recul latérale prescrite de 1 mètre et la diminution de 1,44 mètre de la distance minimale prescrite de 3 mètres entre deux bâtiments pour l'implantation du garage isolé au 80, rue de la Petite-Noraie, soit le lot 4 560 947;
2. la diminution de 0,12 mètre de la marge de recul latérale prescrite de 1 mètre, la diminution de 0,1 mètre de la marge de recul arrière prescrite de 1 mètre et la diminution de 0,13 mètre de la distance minimale prescrite de 3 mètres entre deux bâtiments pour l'implantation du garage isolé au 68, rue Charles-Auguste-Majeau, soit le lot 4 560 772.

Le conseil, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 15 avril 2019, à 20 h, à l'hôtel de ville situé au 370, rue de la Visitation, statuera sur les présentes demandes de dérogations mineures.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

**Donné à Saint-Charles-Borromée
Ce 27 mars 2019**

David Cousineau, Llb, MBA
Avocat – Greffier et secrétaire-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Articles 420 et 431 du Code municipal)

Je soussigné, résidant à Saint-Charles-Borromée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant des copies aux endroits désignés par le conseil entre 9 h et 12 h et de 13 h à 16 h 30, le 27^e jour du mois de mars 2019

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27^e jour du mois de mars deux mille dix-neuf.

David Cousineau, Llb, MBA
Avocat – Greffier et secrétaire-trésorier adjoint